

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR 2023-2030



Rédigé par



et déposé au conseil de la MRC le 15 décembre 2022

Table des matières

Avant-propos	2
Obligations de la municipalité régionale	3
Démarche de consultation publique	4
Avis public.....	4
Diffusion du projet PGMR et de la consultation.....	4
L'assemblée de consultation	5
Sondage en ligne	6
Présentation de mémoire.....	7
Modification du PGMR	8
Résumé des assemblées et impacts sur le PGMR	8
Résumé des enjeux soulevés par le sondage en ligne et impacts sur le PGMR	10
Conclusion	12
ANNEXE 1 : Avis de consultation publique	13
ANNEXE 2 : Sommaire du projet de PGMR	15

Avant-propos

Le 16 décembre 2021, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre IV (art. 53.13 et suivants LQE), une démarche de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises aux fins du PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à participer à la démarche, soit en déposant un mémoire, en assistant à une des assemblées ou en répondant au sondage en ligne.

La municipalité régionale, ayant écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, a rédigé le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments liés à la diffusion du projet de PGMR, la mise en place de ladite démarche de consultation publique, ainsi que de la nature des propos qui y ont été formulés. Aussi, vous y trouverez les modifications qui ont été apportées au projet de PGMR afin de tenir compte des avis reçus lors de cette consultation publique.

Obligations de la municipalité régionale

Comme le dispose l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

LQE 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

Les articles 53.14 à 53.16 de la LQE définissent la procédure qui doit être suivie par la municipalité régionale dans le cadre du processus de consultation publique.

LQE 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

LQE 53.15

Audition des intéressés Rapport

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

Démarche de consultation publique

Avis public

Comme le dispose l'article 53.14 de la LQE, l'avis public et un sommaire du projet de plan a été publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et sur la page Facebook de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 22 avril 2022. L'avis et le sommaire se trouvent à l'annexe 1.

Conformément à l'article 53.13, trois assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées a eu lieu :

- 8 juin 2022, 19h, Notre-Dame-du-Portage
- 9 juin, Saint-Épiphanie
- 15 juin 2022, 19h, en visioconférence

En plus de ces trois assemblées de consultation, les gens étaient invités à déposer un mémoire ou à répondre au sondage en ligne qui était disponible du 16 mai au 16 juin.

Diffusion du projet PGMR et de la consultation

Tel que le prévoit l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le PGMR, sur le site Internet de la MRC et ce, durant toute la période de consultation.

De plus, le projet de PGMR et sa démarche de consultation ont été diffusés de plusieurs manières.

- Dans le journal L'Info-Dimanche, un article expliquant l'importance de la démarche et une publicité
- Sur les réseaux sociaux de Co-éco, de la MRC et des municipalités qui ont partagé
- Par courriel dans les réseaux de partenaires
- Une page spéciale a été créée sur le site web de Co-éco et celui de la MRC réunissant tous les éléments importants : dates, lien de connexion, contact, etc.
- Par l'organisation d'un concours pour encourager la participation au sondage en ligne.

Dans la MRC de
RIVIÈRE-DU-LOUP
On est prêt à réduire nos déchets

PARTAGEZ
vos idées
pour alimenter
le nouveau
plan d'action

Comment participer à la consultation ?

ASSISTER À UNE SÉANCE DE CONSULTATION 8 juin 19 h Notre-Dame-du-Portage Salle Gilles Moreau du Chalet des sports 9 juin 19 h Saint-Épiphanie Salle Innergex du Centre communautaire 15 juin 19 h Visioconférence	RÉPONDRE AU SONDAGE EN LIGNE du 16 mai au 16 juin DÉPOSER UN MÉMOIRE avant le 16 juin
--	--

**MRC de
Rivière-du-Loup**

Pour accéder aux détails, aux liens et aux documents :
mrcriviereduloup.ca | 418 856-2628 #205

L'assemblée de consultation

Représentants pour la tenue des consultations

Nom	Organisation
Michel Lagacé	Préfet, MRC de Rivière-Du-Loup
Jocelyn Villeneuve	Directeur général, MRC de Rivière-Du-Loup
Ophélie Deschamps	Conseillère en gestion des matières résiduelles, Co-éco
Nadia S. Sina	Conseillère en gestion des matières résiduelles, Co-éco

Rôle des représentants de la municipalité régionale

Au cours de l'assemblée et après, et ce, en vertu des articles 53.15 et 53.16 de la LQE, la municipalité régionale a le mandat suivant :

- 1- S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies
- 2- S'assurer que tout questionnement ait une explication
- 3- Entendre tout citoyen, groupe ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultations
- 5- Transmettre le projet de plan

Déroulement des assemblées

L'assemblée a débuté par l'inscription des personnes présentes et des personnes voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du projet de PGMR a eu lieu. À la suite de cette présentation, il y a eu une période de questions du public.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

Quatre personnes se sont présentées à l'assemblée de Notre-Dame-du-Portage tenue le 8 juin à la salle Gilles Moreau du Chalet des sports, incluant le maire et la directrice de la municipalité, cette dernière siégeant sur le comité GMR était bien au fait du plan.

L'assemblée du 9 juin à la Salle Innergex du centre communautaire à Saint-Épiphanie n'a pu être tenue du fait qu'aucun citoyen ne s'est présenté entre 19h et 19h30.

Enfin, à la visioconférence, il y a eu une seule citoyenne ainsi qu'une membre du comité GMR de la MRC, conseillère pour le Groupe Pousse-vert.

Sondage en ligne

Accessible en ligne du 16 mai au 16 juin sur les sites Internet de Co-éco et de la MRC, il invitait les citoyens à participer à la priorisation des actions, la précision des besoins et à partager leurs commentaires. Deux versions du sondage ont été proposées. Le sondage long, pour lequel il y avait un chèque cadeau de 100\$ au restaurant la Porte Arrière à tirer, a obtenu 131 répondants, et le sondage court, 11 répondants.

La version longue ayant été complétée par plus de 90% des répondants, seuls les résultats de cette version ont été analysés. En plus des questions posées, les citoyens avaient la possibilité de laisser des commentaires, ceux-ci ont tous été classés par thème et analysés. Voici les faits saillants des réponses à choix multiples.

Faits saillants du sondage

Profil : un peu plus de 70 % des 132 répondants ont entre 36 et 75 ans et 27 % entre 21 et 35 ans. Ils sont résidents permanents (98 %) et habitent une maison unifamiliale (81 %). Excepté Saint-Paul-de-la-Croix, toutes les municipalités sont représentées. La municipalité de Saint-Antonin est toutefois sous-représentée.

S'informer : pour s'informer en général, les répondants utilisent Facebook, les journaux locaux (Info-Dimanche et Rumeur du Loup), principalement.

Pour s'informer sur la GMR, les répondants consultent principalement (et dans cet ordre) le site web de leur municipalité, et dans une moindre mesure, les journaux locaux, Google et Facebook. Toutefois, si l'on exclut les répondants de la Ville, le journal municipal est la 2^e source la plus consultée.

Calendrier de collecte : 87 % des répondants conservent leur calendrier de collecte toute l'année et 68 % aimeraient recevoir des alertes (par courriel, message, texte ou calendrier électronique). Par ailleurs, 33 % seraient en désaccord que l'on remplace le calendrier de collecte papier par une version électronique.

Déchets : 74 % des répondants mettent leur bac noir au chemin à chaque collecte. Seulement 46 % des répondants affirment que lors de la mise au chemin, le bac est rempli au 3/4 ou plus. Conséquemment, 74 % des répondants affirment qu'ils seraient d'accord pour réduire la fréquence de collecte, et ce, surtout en hiver.

39 % des répondants affirment qu'il leur arrive de jeter des résidus verts aux ordures.

Bac bleu : 81 % des répondants mettent leur bac bleu au chemin à chaque collecte. Seulement 17 % des répondants affirment que lors de la mise au chemin, le bac est rempli à moitié ou moins.

Bac brun : Près de 15 % des répondants n'ont jamais utilisé leur bac brun ou ont cessé de l'utiliser et parmi eux, près de la moitié affirment gérer leurs matières organiques par compostage domestique. Sinon, 75 % des répondants affirment utiliser leur bac brun, dont la majorité dit l'utiliser toute l'année.

Gestion sur place des matières organiques : 38 % des répondants font du compostage domestique ou communautaire, mais moins de la moitié d'entre eux le font toute l'année et pour tous les résidus.

78 % des répondants pratiquent l'herbicyclage tandis que 50 % pratiquent le feuillicyclage, cette pratique est donc moins bien encrée.

3 % mettent le gazon au bac brun et 6 % aux déchets. 5 % mettent les feuilles mortes au bac brun et 11 % aux déchets.¹

¹ Rappelons qu'il s'agit d'un échantillon de population *interpellée par le sujet*, la proportion réelle est probablement plus élevée

Écocentre : Les freins à l'utilisation qui reviennent le plus sont les suivants : la fermeture hivernale, les heures d'ouverture restreintes et l'absence de moyen de transport pour apporter les résidus. Les citoyens ont partagé les idées suivantes : collecte à domicile, points de dépôt dans les municipalités, gratuité à l'écocentre.

En général, ils sont très satisfaits du temps d'attente et de la qualité du service.

Plan d'action et réduction à la source : Toutes les mesures proposées reçoivent l'appui des répondants. La plus populaire : faciliter la mise en œuvre de projets pour gérer les matières problématiques identifiées (plastiques agricoles, textiles, etc.)

Autres : 73 % des répondants sont favorables ou peut-être favorable à l'implantation d'une tarification utilisateur-payeur.

Plus de 90 % sont prêts à se passer de plusieurs items en plastique à usage unique.

Le Publisac est lu régulièrement par 34 % des répondants. 16 % sont intéressés à connaître la procédure de retrait volontaire alors que 14 % ont y ont déjà recours. 35 % affirment généralement ne pas consulter le contenu.

Présentation de mémoire

Aucun mémoire n'a été présenté.

Modification du PGMR

Résumé des assemblées et impacts sur le PGMR

Questions ou commentaires	Réponses fournies par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Est-ce qu'on demande aux entreprises de réduire la vente de produits emballés, de plastiques à usage unique, etc.? Par exemple, les épiceries. Est-ce que ça fait partie de la réduction?	Oui, ce que vous nommez fait partie de la réduction, dans son ensemble. Cependant, il y a une part d'emballage pour les aliments qui est importante pour limiter les pertes alimentaires et cet enjeu est plus important que celui des emballages, selon la littérature parue dans les dernières années. Par ailleurs, la réduction des emballages alimentaires ne relève pas des institutions régionales. Le Canada a annoncé des mesures de réduction des plastiques à usage unique dans les prochaines années. Dans cet optique, le PGMR prévoit une mesure pour favoriser la transition sur le territoire.	Non
Certaines Entreprises utilisent des LET privés ailleurs au Québec, pourquoi elles font voyager des ordures à 3h de route alors qu'il y a un LET ici?	Il est possible que des entreprises utilisent des LET privés en raison d'un tarif préférentiel. Aussi, c'est probablement intéressant si leurs matières peuvent servir pour du recouvrement alternatif, car le LET de Rivière-du-Loup n'en utilise peu ou pas. On peut émettre des hypothèses, mais nous n'avons pas de certitude, car il y a peu de transparence sur ces flux.	Non
Il y a des défis importants dans ce plan d'action. Est-ce que suffisamment de ressources sont attribuées pour les adresser?	Il y a eu des investissements importants dans les dernières années (biométhanisation, nouvel écocentre en cours de conception) et beaucoup de sensibilisation, mais il en reste beaucoup à faire. L'élaboration du plan d'action et de son budget sert à évaluer le réalisme de chaque action. Une fois le budget finalisé, nous pensons que les ressources seront au rendez-vous pour cheminer dans les différentes mesures proposées. D'ailleurs, les retours de redevances à l'enfouissement doivent servir à la mise en œuvre des PGMR.	Non
Améliorer la traçabilité : comment on fait?	On peut faire des audits ou des caractérisations, par exemple, faire des prélèvements en bord de chemin ou au lieu d'enfouissement technique. Cela vaut pour les flux qui se rendent au LET de la Ville, pour le reste des matières, nous n'avons aucun moyen de savoir.	Non
Par rapport à l'objectif de recyclage des MO de 60% d'ici 2025, est-ce qu'on sait le tonnage réel actuel?	On connaît le tonnage réel pour les secteurs collectés par le bac brun ainsi que les tonnages de boues pour les municipalités qui organisent la vidange des installations septiques et la vidange des étangs aérés. Dans l'inventaire du PGMR, on effectue un estimé grâce aux moyennes québécoises de matières générées. Toutefois, sans caractérisation, il y a beaucoup d'incertitudes.	Non
Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques : Co-éco produit beaucoup de contenus de sensibilisation. Y en a-t-il à ce sujet?	C'est prévu pour cet automne.	Non

Questions ou commentaires	Réponses fournies par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Couches lavables : est-ce qu'il y a un projet pour ça à la Ville de Rivière-du-Loup?	Oui	Budget : programmes de réduction à la MRC (18)
Le recyclage des boues : comment ça fonctionne ?	Des compagnies spécialisées offrent ce service. Ici, c'est Campor environnement inc. qui dessert le territoire. Les boues sont asséchées puis utilisées comme engrais pour les champs lorsque la qualité le permet.	Non
La tarification incitative pour les municipalités, ça rentre dans quelle mesure? C'est considéré comme incitatif ou coercitif ?	C'est un incitatif. Il y a une mesure à cet effet dans le plan d'action. Un coercitif serait plutôt le billet de courtoisie et l'amende en cas de récidive.	Tarification incitative clarifiée dans les moyens (17)
Idéalement, les résidus verts, ça va où?	Idéalement, il faut les gérer sur place en pratiquant le feuillicyclage et l'herbicyclage. On peut aussi les utiliser comme paillis dans la plate-bande. Sinon, à l'écocentre ou dans la collecte de résidus verts ou dépôt vert de votre municipalité s'il y en a. Une partie seulement est acceptée au bac brun.	Non
Qui produit les plastiques agricoles? Qui sont ces compagnies?	Nous n'avons pas l'information ce soir, il faudrait aller chercher l'information.	Non
« Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi » : Comment se décline ce plan de gestion dans les municipalités ? Comment fait-on pour que tout le monde agisse en même temps? Quels moyens vous prévoyiez pour concrétiser les actions du PGMR dans les municipalités qui sont toutes à des niveaux différents?	Ce plan se fait au niveau de la MRC, mais la mise en œuvre des actions dépend parfois de la MRC, parfois des municipalités. Il y a un comité GMR à la MRC, constitué d'élus, d'employés municipaux et de conseillers spécialisés (Co-éco). Il mène des réflexions sur les différents enjeux et les façons de les aborder. Ensuite, l'information peut percoler de différentes façons. Parmi les moyens « formels » il y a : le conseil des maires, les rencontres de directeurs où Co-éco intervient parfois et les journées techniques en GMR que la MRC organise pour les municipalités, qui sont l'occasion de partager les bons coups et de diffuser les informations importantes. Pour le programme de soutien au réemploi spécifiquement mentionné, il est probable que celui-ci prenne la forme d'un soutien financier ou logistique pour des nouveaux services ou événements, peut-être à l'échelle des municipalités, ou de la MRC, c'est à déterminer.	Non
Des îlots de tri dans les lieux publics municipaux, ça veut dire quoi?	Bacs à déchets pour les 3 catégories de matières : bac bleu et bac noir, et selon le cas, bac brun.	Non

Résumé des enjeux soulevés par le sondage en ligne et impacts sur le PGMR

Résumé des enjeux soulevés par l'analyse des réponses au sondage en ligne	Possibilité d'ajustement	Décision de modifier le PGMR (mesure du PGMR modifié)
Communication		
Les journaux locaux sont largement consultés par les répondants, plus que la radio. Il serait judicieux d'y automatiser la présence de la GMR. (Cela se fait actuellement dans l'Info-Dimanche via la chronique de Co-éco)	Ajouter dans les mesures de sensibilisation	Oui (mesure 1)
On note que la population perçoit que leur municipalité devrait agir pour informer davantage le citoyen sur la GMR. De plus, la 2 ^e source d'information la plus consultée (sauf pour la Ville de Rivière-du-Loup) est le bulletin municipal. Comment s'assurer que ce canal soit utilisé ?	Clarifier le canal à utiliser dans un « moyen » à la mesure 1	Oui (mesure 1)
Pour s'informer sur la GMR, la source la plus consultée est le site web municipal/MRC. Or, les sites web municipaux ne sont pas toujours à jour et le contenu diffère d'une municipalité à l'autre. Est-ce qu'on peut bonifier ce canal?	Ajouter un « moyen » à la mesure 1 pour que l'information soit trouvée plus facilement et uniformiser les pages municipales et MRC.	Oui (mesure 1)
Les citoyens semblent avoir du mal à trouver l'information de GMR rapidement. Comment promouvoir davantage les canaux existants pour répondre aux questions des citoyens?	<i>Idem</i>	
68 % des répondants aimeraient recevoir une alerte électronique pour rappeler les collectes. Est-ce qu'on veut aller en ce sens?	<i>Idem</i>	
On soulève que le niveau des communications effectuées n'est pas nécessairement accessible à tous	Ajouter les organismes en alphabétisation et d'accueil aux nouveaux arrivants aux collaborateurs aux mesures de sensibilisation	Oui (mesure 1 et 2)
Collectes/services		
Les services pour les résidus verts et branches semblent insuffisants car plusieurs affirment utiliser le bac noir à cet effet. Le transport semble être un frein récurrent.	Préciser les moyens de la mesure sur les résidus verts	Oui (mesure 20)
Le transport est un frein qui revient souvent en ce qui concerne l'utilisation de l'écocentre. Une solution pour les encombrant réutilisables / valorisables mériterait d'être étudiée.	Préciser les moyens de la mesure	Oui (mesure 25)
Ajout de bacs/conteneurs bruns communautaire dans certains quartiers participants peu au bac brun ou près des multilogements n'offrant pas le service?	Les conteneurs communautaires posent des problèmes de contamination important. Ajouter comme moyen règlementaire en prévision des nouveaux développements domiciliaires : espace pour le tri à 3 voies.	Oui (Mesure 16)

Résumé des enjeux soulevés par l'analyse des réponses au sondage en ligne	Possibilité d'ajustement	Décision de modifier le PGMR (mesure du PGMR modifié)
Exemplarité municipale		
Il est soulevé que les municipalités devraient encourager la réduction à la source auprès de leurs citoyens en offrant, par exemple, des subventions à l'achat de produits lavables/réutilisables. Veut-on intégrer cela au PGMR ?	Ajouter comme moyen à la mesure de réduction à la source	Oui (mesure 18)
Il est soulevé que des abreuvoirs devraient être davantage disponibles pour éviter l'achat de bouteille d'eau, notamment en Ville. Veut-on intégrer cela au PGMR	Ajouter comme moyen à la mesure de réduction à la source	Oui (mesure 18)
Autres		
La plupart des gens sont favorables à l'implantation d'une tarification utilisateur-payeur et c'est un moyen créant un incitatif important et durable n'apparaissant pas clairement dans le projet de PGMR.	Préciser dans les moyens à la mesure sur les incitatifs	Oui (mesure 17)
IL est proposé de valoriser les projets de constructions écologiques permettant une réduction des déchets à long terme.	Ajouter comme mesure à l'orientation 3	Dans la mesure concernant les CRD, un moyen a été ajouté pour créer une banque d'idées à ce sujet (mesure 19)
Les nouvelles constructions devraient être contraintes de prévoir un espace extérieur et intérieur pour le mobilier tri – exemple : bloc appartement, dépanneur, etc. (réglementation municipale)	Ajouter comme moyen à la mesure réglementaire	Oui (mesure 16)

Conclusion

Les objectifs des consultations publiques ont bien été atteints : toute l'information a été fournie, la parole a été donnée aux citoyens et leurs commentaires ont été pris en compte. Une réflexion quant aux communications entourant les consultations publiques a été menée depuis l'ancien PGMR 2016-2020 et des mesures ont été prises pour rehausser le nombre de participants à l'assemblée de consultation, mais il demeure faible. Afin d'impliquer davantage les citoyens dans la révision du PGMR, plusieurs outils de communication ont été utilisés et la MRC est satisfaite de la participation au sondage en ligne qui lui a permis de recueillir beaucoup de commentaires de la part des citoyens. Le dépôt du présent rapport au conseil de la MRC met un terme à la démarche de consultations publiques sur le projet de PGMR 2023-2029.

ANNEXE 1 : Avis de consultation publique



AVIS PUBLIC

DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

AVIS est donné par le soussigné, Jocelyn Villeneuve, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'une démarche de consultation publique se tiendra dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rivière-du-Loup, dont le projet a été adopté le 16 décembre 2021, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Une copie du projet de PGMR révisé ainsi qu'un sommaire détaillé de celui-ci sont disponibles pour consultation :

- en ligne, via le site Internet de la MRC
- en version imprimée, au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités, sur rendez-vous préalable.

Sondage sur le nouveau PGMR

Les citoyens sont invités à répondre à un sondage en ligne afin de participer à la priorisation des actions, la précision des besoins, et de partager leurs commentaires avec la MRC.

Quand? du 16 mai au 16 juin 2022

Où? Questionnaire en ligne disponible via la page web de la MRC ou par téléphone 418-856-2628 # 205

Assemblées de consultation publique

Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Quand et où?

8 juin 2022, 19h, Notre-Dame-du-Portage,
Salle Gilles Moreau du Chalet des sports

9 juin 2022, 19h, Saint-Épiphanie,
Salle Innergex du Centre communautaire

15 juin 2022, 19h, en visioconférence,
Lien de connexion disponible via le site web de la MRC

Dépôt de mémoires

Les citoyens et les représentants d'organisations publiques ou privées ayant une adresse sur le territoire de la MRC peuvent soumettre un mémoire avant le 16 juin 2022 par courriel à l'adresse suivante administration@mrcrdl.quebec ou par la poste au 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, G5R 3V3

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la chargée de projet, Ophélie Deschamps Lévesque, au (418) 856-2628, poste 205

Donné à Rivière-du-Loup, le 14 avril 2022

Jocelyn Villeneuve
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE 2 : Sommaire du projet de PGMR

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil visant à améliorer la performance régionale et à participer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement provincial dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2019-2024*. Il doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles: résidentiel, industriel-commercial-institutionnel (ICI) et construction-rénovation-démolition (CRD).

La démarche de révision du PGMR est encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un PGMR sur leur territoire. À cet effet, elles doivent adopter un projet de plan révisé, au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du dernier plan. Le conseil de la MRC a ainsi adopté le nouveau projet de PGMR révisé le 16 décembre 2021.

La procédure officielle de révision d'un PGMR prévoit que le projet de plan soit, par la suite, soumis à une démarche de consultation publique afin d'impliquer les citoyens, de leur permettre de s'exprimer et proposer leurs idées. À la suite de la consultation, un rapport sera alors rédigé, et s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées au document. Celui-ci a été élaboré conjointement par l'organisme Co-éco et par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles de la MRC. La MRC prévoit l'entrée en vigueur du nouveau PGMR avant le 31 octobre 2023.

Contenu du PGMR

Le contenu du document est prévu par la LQE et se décline comme suit :

- Une description du territoire d'application
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent en GMR sur le territoire
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire et utilisées par le territoire
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre afin de contribuer aux objectifs nationaux
- Un plan d'action, des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre des mesures
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application

Performances territoriales et objectifs

La MRC de Rivière-du-Loup est performante et particulièrement bien pourvue en installations de traitement des matières. Selon l'exercice d'inventaire théorique proposé par Recyc-Québec, 68% des 66 172 tonnes de matières générées en 2019 seraient récupérées. En ce qui concerne plus concrètement les collectes, un recul des taux de récupération des matières recyclables est observé dans les dernières années, tandis que le taux de récupération des matières organiques est en constante augmentation. La récupération des résidus CRD est encourageante grâce aux deux écocentres et au centre de tri des matériaux secs, mais les quantités et la traçabilité régionale de ces résidus demeurent des enjeux.

À la suite d'une analyse détaillée de la situation, voici les mesures proposées, regroupées en 7 orientations :

No.	MESURES
Orientation 1 : communications et Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	
1	Sensibiliser et outiller sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire
2	Sensibiliser et outiller tous les secteurs à la collecte des matières organiques
3	Communiquer positivement et en continu sur la GMR et l'application des 3RV
4	Organiser des visites des installations GMR afin de stimuler l'intérêt et améliorer la compréhension de tous
5	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques
6	Sensibiliser à la bonne gestion des résidus de CRD lors de l'émission de permis
7	Améliorer le recyclage des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP)
Orientation 2 : concertation, leadership, R&D	
8	Informar les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR
9	Créer un comité de concertation pour augmenter le recyclage des résidus de CRD
10	Maintenir une veille et favoriser la R&D sur les nouveaux débouchés pour les matières identifiées comme problématiques
11	Faciliter la mise en œuvre de projets pour gérer les matières problématiques identifiées
12	Réaliser un diagnostic régional sur la filière du textile et proposer des solutions de réemploi ou de recyclage
13	Participer à la coopération régionale et interrégionale entre les acteurs de la GMR
14	Collaborer avec les acteurs en place œuvrant en économie circulaire, notamment en symbiose industrielle
15	Élaborer un plan de gestion de débris après sinistres

No.	MESURES
Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives	
16	Harmoniser la réglementation municipale sur les matières résiduelles en intégrant les éléments reconnus pour favoriser la performance
17	Renforcer les efforts pour la mise en place d'incitatifs à la réduction des déchets et au tri des matières pour tous les générateurs
18	Élaborer et adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique
19	Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange des installations septiques et du recyclage des boues
Orientation 4 : services et infrastructures	
20	Optimiser les services de récupération des résidus verts
21	Mettre en place des services de récupération des plastiques agricoles et les recycler
22	Optimiser les collectes à 3 voies pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement
23	Desservir les ICI par les services d'écocentres
24	Bonifier les services et infrastructures des écocentres pour augmenter le taux de réemploi et de recyclage
25	Organiser la collecte et le traitement adéquat de la portion d'encombrants qui ne sont pas des résidus ultimes
26	Augmenter la présence d'ilots de tri dans les lieux publics municipaux achalandés
Orientation 5 : représentation	
27	Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP
28	Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
29	Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers
Orientation 6 : soutien et accompagnement	
30	Stimuler et soutenir les initiatives des ICI et événements pour la planification et l'amélioration de leur GMR
31	Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
32	Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi
Orientation 7 : suivi et acquisition de données	
33	Effectuer des audits du contenu des 3 voies de collecte résidentielle et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
34	Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et Recyc-Québec par les municipalités
35	Mesurer la performance des ilots de tri des lieux publics municipaux et proposer des améliorations

Une ressource assurera l'accompagnement des municipalités pour la mise en œuvre du plan. Le comité d'orientation en GMR de la MRC aidera à la planification des actions quelques fois par année.

Pour donner votre avis

En allant sur la page web de la MRC de Rivière-du-Loup, tous les citoyens pourront :

- Participer au sondage en ligne concernant ce plan d'action, du 16 mai au 16 juin
- Trouver les informations pour participer aux assemblées de consultation publique, les 8, 9 et 15 juin
- Obtenir les informations pour déposer un mémoire
- Consulter le projet de PGMR

Pour d'autres suggestions, commentaires ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Ophélie Deschamps Lévesque, chargée de projet, Co-éco
418-867-2628 poste 205
service-conseil@co-eco.org



